

Communiqué de presse
Paris, le 21 octobre 2022,

Décision du Conseil Constitutionnel – Confirmation par les Sages de la réforme du courtage

Le Conseil constitutionnel a rendu ce jour sa décision dans le cadre de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à la réforme du courtage. Le Conseil constitutionnel n'a pas relevé d'atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution et a de ce fait confirmé l'application de la réforme.

La décision est disponible sur [le site du Conseil constitutionnel](#).

Endya se félicite de cette décision et invite les courtiers et leurs mandataires en assurance et/ou en opérations de banque et en service de paiement à reprendre les adhésions mises en attente afin de répondre à cette obligation au 1er janvier lors de leur renouvellement annuel d'inscription à l'Orias.

Endya rappelle que l'adhésion avant la fin de l'année emportera une adhésion jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des professionnels de la distribution concernés.

Fort de cette décision, Endya intensifie ses investissements afin d'assurer ses missions d'accompagnement et de vérification et de garantir à ses adhérents le meilleur service.

Contact presse : Daisy FACCHINETTI
daisy.facchinetti@endya.fr 06 48 86 27 80

A propos d'ENDYA

ENDYA est l'association professionnelle créée par PLANETE CSCA, le syndicat professionnel des courtiers d'assurances, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédit) et le GCAB (Groupement des Comparateurs en Assurance et Banque).



Rejoignez Endya, l'autorégulation, c'est son métier !

Retrouvez-nous sur www.endya.fr et 